

« Vive l'école ! » ? Les réalités de la communale à Gentilly au XIXe siècle.

Vive l'École ! Oui mai encore ? Depuis 1816, Gentilly, comme toutes les communes de France, doit pourvoir à l'instruction publique sur son territoire. Au fil du siècle et à la mesure de ses moyens, la commune suit tant que bien mal le mouvement et façonne ses écoles et sa vie scolaire en s'adaptant, parfois avec difficulté, aux grandes lois sur l'instruction publique et à la réalité démographique et économique locale. Sur le terrain les choses ne se passent pas tout à fait de la même façon partout et les grandes ambitions des législateurs se heurtent parfois aux réalités. Toutes les écoles de Gentilly ne semblent pas logées à la même enseigne. Des bâtiments scolaires au salaire des instituteurs, de la fréquentation des classes à l'aide aux enfants indigents, de la concurrence entre écoles laïques et confessionnelles, publiques ou libres (privées), une école en marche mais inégalitaire se profile.

L'école, un enjeu culturel, social, politique et idéologique

L'histoire de l'école au XIXe siècle est jalonnée par de grandes lois qui ont marqué les progrès de la scolarisation et de l'enseignement en accompagnant les tendances existantes ou en permettant de réelles avancées. Comment les municipalités gentilliennes ont-elles géré la scolarisation des enfants de la commune ? Ont-elles été en retard ou en avance sur les mesures imposées par le législateur ?

Les grandes lois qui ont contribué à façonner l'école primaire publique française

La Révolution française pose les bases d'une instruction commune à tous les citoyens (loi de 1791) et après plusieurs rapports et projets de loi (Talleyrand, Condorcet...), la loi Daunou du 24 octobre 1795¹ organise l'instruction publique. Dans chaque canton seront établies une ou plusieurs écoles primaires. On y apprendra à « lire, à écrire, à calculer, et les éléments de la morale républicaine ». La République fournira à chaque instituteur² un local pour son logement et sa salle de cours. Les instituteurs recevront de leurs élèves une rétribution annuelle fixée par le département mais les communes pourront exempter pour cause d'indigence un quart des élèves de chaque école primaire. Le 25 octobre, un nouveau décret sépare les écoles en deux sections, une pour chaque sexe.

Le Consulat poursuit l'œuvre inaugurée par la Révolution (loi du 1^{er} mai 1802). Les sous-préfets sont chargés de l'organisation des écoles primaires mais les communes ont plus de latitude : elles choisissent les instituteurs, fixent la rétribution scolaire et décident des exemptions pour indigence, qui ne pourront excéder le 5^{ème} des enfants de chaque école. Le Premier Empire voit l'aboutissement de plusieurs lois importantes, dont celle du 22 juin 1804 qui oblige les congrégations à demander l'autorisation par décret impérial pour ouvrir une école et celle de 1806 qui crée l'Université. Cette institution obtient le monopole de l'enseignement public le 17 septembre 1808. Aucune école ne peut être ouverte hors de l'Université ni sans l'autorisation du Grand Maître ; tout enseignant doit être membre « gradué » de l'Université. Dans les séminaires cependant, l'instruction dépend des évêques et archevêques. Parmi les bases de l'enseignement figurent les préceptes de la religion catholique, la fidélité à l'Empereur, l'obéissance aux statuts du corps enseignant qui visent à instruire et à former « des citoyens attachés à leur religion, à leur prince, à leur patrie et à leur famille ». Les chefs des institutions et les maîtres de pension, tout comme les Frères des écoles chrétiennes, devront posséder un brevet. L'Université veillera à ce que l'instruction primaire ne soit délivrée « que par des maîtres assez éclairés pour communiquer facilement et sûrement ces premières connaissances nécessaires à tous les hommes ». Dans chaque académie seront ouvertes des classes normales pour la formation des maîtres.

Après la chute de l'Empire, la Restauration prend un certain nombre de mesures notamment sur l'obligation des communes à pourvoir à l'enseignement primaire (loi du 29 décembre 1816), sur les brevets de capacité (1816 et fév. 1830) ou sur les écoles primaires de filles (1819 et 1820). En 1824, est également créé un Ministère des Affaires ecclésiastiques et de l'Instruction publique mais 4 ans plus tard, l'instruction n'en fait plus partie. C'est sous le régime suivant, la Monarchie de Juillet, que sera votée l'une des plus grandes lois scolaires. La loi Guizot du 28 juin 1833 réorganise l'instruction primaire. Toute commune de plus de 500 habitants doit entretenir une école primaire de garçons, les instituteurs devront posséder le brevet de capacité. La loi instaure pour les écoles communales un

¹ En réalité un décret.

² Présenté par les communes mais nommé par l'administration du département.

comité de local de surveillance et crée dans chaque arrondissement une école primaire supérieure et dans chaque département une école normale pour la formation des instituteurs.

La révolution de 1848 et la Deuxième République apportent leur brève contribution. Le projet de loi du 1^{er} juin 1848, formé sous le Ministère d'Hyppolite Carnot, proclame la liberté de l'enseignement (art. 9) et implique l'enseignement primaire gratuit et l'éducation professionnelle (art. 13). Devant les débats et l'échec du projet, Carnot quitte son ministère le 5 juillet. Un autre projet de loi sera encore examiné le 5 février 1849 mais ne sera pas voté. La loi Falloux, promulguée le 15 mars 1850, consacre la liberté de l'enseignement dans le primaire et le secondaire, renforce le poids des autorités religieuses (en donnant aux ministres des cultes un droit d'inspection, de surveillance et de direction dans les écoles primaires publiques et privées et dans les salles d'asile) et oblige les communes de plus de 800 habitants à entretenir une école primaire de filles.



Jules Ferry (1832-1893), vers 1880 par Louis Lenain. Musée National de l'Éducation, réf. 1979.23416.2.

http://www.inrp.fr/mnemo/web/vu_eNot.php?interf=fr#lien_photo

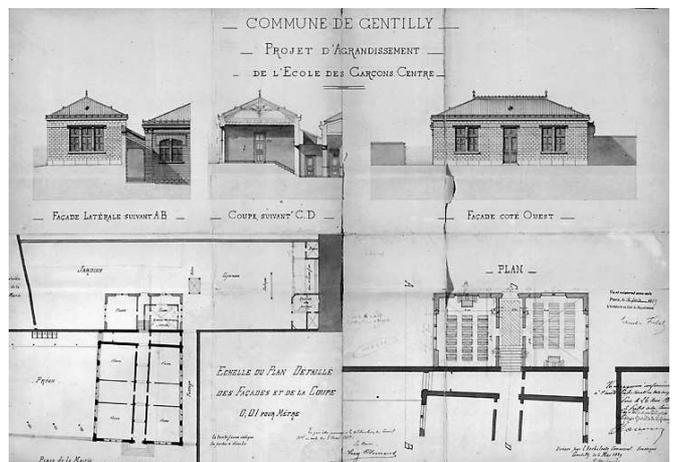
Le Second Empire voit le renforcement de la tutelle des Préfets. La loi du 14 juin 1854 rétablit 16 grandes académies ; les préfets nomment désormais les instituteurs. Après Fortoul (1851-1856) et Rouland (1856-1863), Victor Duruy est appelé à l'Instruction Publique le 23 juin 1863. Il réorganise les écoles primaires en 1866 et sous son impulsion est votée le 10 avril 1867 une loi qui modère les effets de la loi Falloux et impose l'ouverture d'une école publique de filles dans les communes de plus de cinq cents habitants.

L'école de la Troisième République, que symbolisent les lois Ferry, est marquée par la gratuité des écoles primaires et des salles d'asiles publiques (loi du 16 juin 1881), l'obligation de l'enseignement primaire pour les enfants des deux sexes de 6 à 13 ans et la laïcisation de l'enseignement et des programmes (loi du 28 mars 1882). Quelques années plus tard, la loi Goblet (30 octobre 1886) réorganise l'école primaire et va plus loin dans la laïcisation du personnel des écoles publiques. Ce mouvement se poursuit et, si on ne peut pas dire qu'il s'achève³, tout au moins trouve-t-il son accomplissement avec la loi du 5 juillet 1904 qui interdit l'enseignement aux congréganistes et la loi

Combes du 9 décembre 1905 qui instaure la séparation de l'Église et de l'État.

Et à Gentilly ?

Gentilly fait partie des communes françaises équipées le plus tôt d'une école primaire publique communale. Elle compte dès 1825 un groupe scolaire dont elle est propriétaire, au centre du Grand Gentilly, et qui comprend une école de garçons et une école de filles.⁴ En 1832, avant même le vote de la loi Guizot, le conseil municipal décide la création de deux autres groupes scolaires à la Glacière et à la Maison Blanche et prend pour cela deux bâtiments en location.⁵ En 1835, la commune décide d'acquérir l'ancien château de la Duchesse de Villeroy pour y établir la mairie et y installer les deux écoles du centre. Le projet, d'abord confié à l'architecte Molinas, est repris par Claude Naissant qui propose d'améliorer les bâtiments et la qualité des matériaux et d'agrandir les salles de classe. En 1843, de nouvelles améliorations sont proposées : les classes pourront accueillir 120 élèves au lieu des 90 prévus initialement, le sol sera en plancher de chêne au lieu d'être en carrelé, les lieux d'aisance seront dallés et construits en pierre, les peintures des écoles et de la grande salle du bas de la mairie ne seront pas en détrempe mais « à l'huile, à trois couches ».⁶ L'ensemble, terminé en 1845, est encore agrandi en 1858. Le groupe scolaire sera reconstruit à partir de 1882, prolongé en 1890 par l'architecte communal E.M. Guy et surélevé au début du XXe siècle.



Plans, coupes et élévations pour l'agrandissement de l'école de garçons de Gentilly, par l'architecte communal, 1889, © Inventaire général, ADAGP, 1997. Réf. IA94000256

³ Vichy renoue en partie avec le passé en autorisant l'enseignement congréganiste et en subventionnant les écoles libres.

⁴ Budgets de la commune de Gentilly pour l'exercice 1825, AD du Val de Marne, dévolution, carton DO5/32.

⁵ Conseil général de la Seine, *Etat des communes à la fin du 19^e siècle, Gentilly, notice historique et renseignements administratifs*, Paris, 1906 p.26. Délibération du CM de Gentilly du 28 mai 1832.

⁶ Délibération du CM de Gentilly, du 27 août 1841 et 14 septembre 1843, n°48, AD du Val-de-Marne, 1 Mi 11 54.

Avec la loi Falloux (1850), les écoles libres, et notamment congréganistes, se développent. Au village, les Frères de la Doctrine Chrétienne ont pris le relais, en 1856, de l'instituteur laïque M. Sergent et les élèves affluent dans cette école désormais entièrement gratuite. Devant le nombre de jeunes garçons (254), une troisième classe est ouverte en 1858 dans une maison louée contiguë à la mairie.⁷ A la Maison Blanche, la mairie décide d'établir une école de garçons et acquiert en 1858 un immeuble au 34 rue Vandrezanne, qui abrite une école libre de filles dirigée par les Sœurs de Saint-Vincent de Paul et qui accueille environ 300 élèves. Au Kremlin, à la demande de l'inspecteur des écoles, le conseil municipal régularise en 1858 la situation de Mme Delporte : directrice depuis 1840 d'une école libre, elle est « instituée régulièrement comme institutrice communale ».⁸ Quant au hameau de la Glacière, cinquième roue du carrosse, il semble bien délaissé...

L'annexion de 1860 et l'arrivée à la mairie de Claude-Alexis Dussaux marquent un changement dans les choix scolaires, caractérisés désormais par un certain repli – dû en partie aux difficultés financières liées à l'extension parisienne –, et par un changement de position face aux écoles congréganistes. Le nouveau Paris ne laisse à Gentilly que deux groupes d'écoles communales : au village, l'Ecole des Frères pour les garçons et l'Ecole de filles dirigée par Mme Lestang puis Mme Veuve Lucas ; et au Kremlin l'école de fille dirigée par Mme Delporte. En 1861, la municipalité s'occupe



Mairie et groupe scolaire du centre, Gentilly, vraisemblablement début XXe siècle. © Inventaire général, ADAGP, 1996. Réf. IA94000256

de la résiliation du bail cette école ; l'année suivante, il est question de sous-louer la maison d'école, définitivement supprimée peu de temps après.⁹ Les annuaires Bottin mentionnent aussi deux institutions privées de filles tenues par Mme Deline et Mlle Pons et deux établissements de garçons, tenus par M. Pitolet et M. Sergent, ancien instituteur communal. La municipalité Dussaux (1860-1862) a tenté de rompre avec la politique de la municipalité précédente en s'efforçant de réduire le poids des congrégations.¹⁰ Mais ce revirement, de courte durée, semble avoir échoué. Encore en 1867, l'école primaire communale de garçons de Gentilly est dirigée par les Frères.¹¹ A cette date, on compte également à Gentilly une école de garçons au Kremlin et une école de filles dirigée par les Sœurs.¹²

En termes de budget, les charges communales s'accroissent à mesure que les obligations légales se multiplient. De 100 francs en 1825, le budget pour l'instruction publique passe à 3900 francs en 1835, il atteint 5300 francs en 1845 et 11000 francs en 1855. En 1825, la totalité du budget est allouée par les indemnités de logement et les traitements fixes des instituteurs. Par la suite, ce poste continue à absorber entre 73,6% et 92,3% du budget scolaire. L'entretien des écoles et les dépenses de mobilier arrivent en deuxième position. A ces dépenses s'ajoutent encore des investissements lourds comme les travaux de la mairie et des écoles, à Gentilly village. L'examen des conditions matérielles de chaque école montre clairement que les investissements ne sont pas toujours équitablement répartis...

Une école en marche mais inégalitaire

A Gentilly, la situation scolaire n'est pas la même dans le centre village et dans les hameaux, dans les écoles publiques laïques ou libres et confessionnelles ; elle varie encore selon le sexe des élèves et bien sûr selon le niveau de richesse des familles.

Les conditions matérielles

⁷ Délibération du CM de Gentilly, n°88, 11 mai 1858 et n°16 12 nov. 1858, AD du Val-de-Marne, 1 Mi 1155.

⁸ Délibération du CM de Gentilly du 2 février 1858.

⁹ Délibérations du CM de Gentilly n°292, 1861 ; n°3 18, 1862 ; n°339, 1862.

¹⁰ Délibérations du CM de Gentilly n°249, 1860 ; n°25 4, 1861 ; n°278, 1861, AD du Val-de-Marne, microfilm 1 Mi 1155.

¹¹ Liste des enfants admis gratuitement pendant l'année 1867 à l'Ecole primaire communale dirigée par M. Levindré (Frère Aribert), instituteur communal, AC de Gentilly, carton 266 DF, Rétribution scolaire 1848-1874.

¹² AC de Gentilly, 266 DF, rétribution scolaire, 1848-1874.

Une enquête nationale réalisée en 1833-1834 offre un regard détaillé sur les écoles primaires communales.¹³ La situation générale n'est pas brillante dans le canton de Villejuif : « *l'instituteur et les progrès des élèves ne sont pas aussi grands qu'on pourrait le désirer. En général, on ne trouve pas dans les écoles ce calme, cet ordre, cette discipline sans lesquels il n'y a pas de progrès. Il en est de même de l'éducation morale et religieuse qui y sont négligées. En général aussi, presque toutes les écoles sont mal disposées, mal éclairées et mal aérées, ce qui est préjudiciable à la santé des enfants. Le mobilier est aussi mal approprié pour le genre d'instruction qu'on y reçoit, ce sont presque partout de vieilles tables larges et incommodes.* » Le détail de l'enquête à Gentilly montre que les écoles de la Glacière et de la Maison Blanche sont bien plus défavorisées que celles du centre. Elles ne sont pas très bien tenues, manquent presque de tout. Les beaux pupitres en bois et les encriers, les cartes et planches en couleur, les plumes qu'on peut voir sur des gravures de salles de classe mieux dotées, sur des photos du début du XXe ou au Musée National de l'Éducation de Rouen, ne sont pas de mise dans ces établissements au milieu des années 1830.

À Gentilly village en revanche, l'école est bien tenue et ne manque apparemment de rien, si ce n'est du matériel nécessaire la méthode d'instruction mutuelle. Les efforts personnels de l'instituteur, M. Legaud, ne sont pas étrangers à sa qualité. En 1842, au moment de sa démission, M. Legaud rappelle que c'est « à l'aide de quelques débris de mobilier d'école et de [s]es faibles ressources pécuniaires », qu'il a ouvert sa classe dix ans plus tôt. À la suite de la loi Guizot qui « invitait les communes à favoriser l'ouverture de salles d'asile sur le modèle de celles qui répandent tant de bienfait dans la capitale », il s'est chargé « tout seul de réaliser ce vœu de la loi », envoyant sa fille se former auprès de la directrice générale des salles d'asile et installant dans son logement un local, moyennant 800 francs.¹⁴

Par la suite, les inégalités se creusent encore après les travaux de la mairie et des écoles, le groupe scolaire du centre bénéficiant de bâtiments bien équipés et de matériel neuf même si le logement de l'institutrice, Mlle Brivault, souffre de problèmes d'humidité. Dans les hameaux, la situation laisse toujours à désirer, comme en témoignent plusieurs lettres. En 1847, l'instituteur et l'institutrice de la Glacière adressent au maire une lettre dans laquelle ils « *ont l'honneur de rappeler (...) qu'il manque à leurs classes le quart des vitres : ce qui occasionne des courants d'air très malsains dans la présente saison* ». ¹⁵ C'est surtout sous la pression du développement démographique que la commune entreprend des travaux dans les hameaux. En 1854 par exemple, « la population toujours croissante de la Maison Blanche a obligé la commune d'établir une salle d'asile » ¹⁶ et à agrandir l'école des garçons.

En fonction des écoles, les élèves ne sont donc pas logés à la même enseigne. Mais les inégalités sont aussi sociales et économiques. Car il y a un prix à payer pour aller à l'école et malgré les exonérations accordées aux indigents, les enfants ne peuvent pas toujours profiter des bienfaits de l'instruction publique.

Les élèves

L'enquête de 1833 permet d'avoir une idée détaillée de la fréquentation et du profil des élèves. Gentilly, seule commune du canton de Villejuif, avec Choisy-le-Roy, à posséder trois écoles primaires communales en 1833, accueille beaucoup plus d'enfants que les autres. En 1833, l'école de garçons du village accueille 70 élèves en hiver, soit 10 de plus qu'à la Maison Blanche. Le rapport s'inverse en été, le village accueillant alors 40 élèves et la Maison Blanche 50. L'école de la Glacière est beaucoup moins fréquentée (le hameau est aussi moins peuplé) et ne connaît pas de variation saisonnière (30 élèves). Les enfants entrent à l'école entre 2 et 4 ans et y passent 4 à 5 ans en moyenne. Ils font peu de progrès et l'école est globalement peu suivie. « *Il n'est malheureusement que trop prouvé qu'il n'y a que le tiers des enfants de la population qui fréquente les écoles, il n'est que trop bien prouvé aussi que l'élévation de la rétribution mensuelle est trop élevée, ce qui empêche beaucoup d'enfants d'aller à l'école* », écrit l'inspecteur. Selon lui, l'absentéisme tient aussi à « l'apathie » et « l'insouciance » des parents.

Suite aux effets de la loi Guizot et à l'augmentation de la population gentillienne, le nombre d'élèves augmente progressivement. En 1837, Leblanc de Ferrière indique que 400 enfants fréquentent les six écoles primaires communales (filles et garçons) et que parmi eux, « *il faut le dire, à l'avantage des personnes qui en ont la direction (...), il en est au moins trois cents dont les succès sont satisfaisants.* ». En 1847, les écoles de la Maison Blanche et de Gentilly village accueillent chacune en moyenne 154 élèves des deux sexes par trimestre – alors que la Maison Blanche concentre quasiment la moitié de la population

¹³ Enquête sur les écoles primaires de 1833, inspection des écoles primaires, arrondissement de Sceaux, canton de Villejuif, AN F17* 146 et 149 ; copie microfilmée conservée aux AD du Val-de-Marne, cote 1 Mi 1109.

¹⁴ « 800 ch », Lettre de M. Legaud au Maire de Gentilly, 1^{er} février 1842, AC de Gentilly, 266 CA.

¹⁵ Lettre de l'instituteur et de l'institutrice de la Glacière au maire de Gentilly, 3 novembre 1847, AD du Val-de-Marne, dépôt de Gentilly, Ecoles, carton 1R3.

¹⁶ Délibérations du CM de Gentilly n°331, 1854 ; n°35 6, 1854 ; n°402, 1854. AD du Val-de-Marne, 1 Mi 1154.

fixe gentillienne (3647 habitants pour un total de 7759).¹⁷ Les écoles de la Glacière restent moins fréquentées (117 élèves des deux sexes par trimestre en moyenne)¹⁸. Mais les résultats globaux masquent les variations d'effectifs par sexe et localité : l'école la moins peuplée reste celle de M. Sergent, au village (52 élèves au 1^{er} trimestre 1847).

En quinze ans, la très forte croissance démographique (9987 hab. en 1841 ; 20721 en 1856) contribue à augmenter la population d'âge scolaire et le nombre d'élèves continue à croître, provoquant des difficultés d'encadrement. A Gentilly village, M. Sergent accueillait 87 élèves par mois en 1851-1852. D'octobre à décembre 1857, l'établissement désormais dirigé par les Frères, accueille environ 186 élèves par mois et plus de 210 en juillet 1858.¹⁹ A l'école de filles du village, Mlle Brivault reçoit environ 80 élèves par mois en 1847²⁰ ; dans les années 1850, ce chiffre dépasse souvent 100 et atteint même 155 en octobre 1857. Au Kremlin, les effectifs de l'école de Mlle Delporte sont moins importants (68 filles en mai 1854) et diminuent au fil du temps : au 1^{er} trimestre 1860, l'institutrice n'accueille plus que 24 élèves.²¹ A la Maison Blanche, l'école de garçons accueille plus de 270 enfants en juillet 1858 et dans ce hameau, comme à la Glacière, « le personnel n'est pas en rapport avec le nombre d'enfants admis ». ²² Enfin, plus de 300 enfants fréquentent l'école de filles de la rue Vandrezanne en 1858.²³ Les effectifs considérables des classes et le manque de personnel dans les hameaux peuvent inciter certains parents à choisir d'autres écoles, soit privées, soit hors de Gentilly, notamment à Paris. A plusieurs reprises, les maîtres de la Glacière se plaindront de la concurrence faite par l'école parisienne de M. Cormenin (12^{ème} arrdt). Mais la gratuité est un argument efficace pour faire venir les jeunes à l'école, comme le confirment les chiffres de fréquentation de l'école des Frères et des Sœurs, gratuites.

Après l'annexion de 1860, la vie scolaire se réorganise entre le centre et le Kremlin. Le nombre d'élèves dans les écoles du village baisse fortement. En février 1861, le Frères n'accueillent plus que 82 garçons et l'école de Mme Lestang ne compte que 71 filles en janvier. Cette baisse d'effectifs est sans doute liée à la captation d'élèves par deux nouvelles écoles primaires communales ouvertes au Kremlin (école de filles dirigée par les Sœurs et école de garçons dirigée par Alfred Batard).²⁴

La rétribution scolaire et l'indigence...

En 1833, la rétribution mensuelle varie de 1 à 5 francs. Elle est plus élevée à la Glacière (3 à 5 francs) qu'à la Maison Blanche (entre 2 et 3 francs), les écoles du village étant les moins chères (1 à 3 francs).²⁵ Le 6 août 1833, le conseil municipal homogénéise les montants et fixe la rétribution pour 1834 à 2 francs pour les élèves ne sachant pas lire, et à 3 francs pour les plus avancés. En 1834, l'école de garçons du village accueille environ 34% d'enfants indigents tandis que l'école de la Maison Blanche, où la rétribution est plus élevée, en compte 45%. Ces taux reflètent des différences de composition sociale de la population, le village étant à cette date plus riche que les hameaux. Mais la situation évolue dans les années 1840. Malgré la stabilité des taux de rétribution – inchangée jusqu'en 1852 – et l'effort réalisé pour ne pas limiter le nombre d'élèves à admettre gratuitement, la proportion d'indigents dans les écoles primaires communales n'augmente pas, bien au contraire, alors que la population explose. En 1847, l'école de garçons du village accueille toujours 33% d'indigents (32% chez les filles) mais celle de la Maison Blanche, en revanche, n'en compte plus que 18,4% (32% chez les filles).

A plusieurs reprises, les instituteurs ont proposé d'augmenter le nombre d'admis gratuits en échange d'une augmentation de leur salaire fixe. En 1851, les trois instituteurs des écoles de garçons de Gentilly – Houssard, Sergent et Hiette – plaident la cause de l'instruction gratuite.²⁶ Ils proposent d'une part de porter à 1200 francs leur traitement fixe, jusque là de 450 francs par an, en échange de quoi ils accueilleront 80 enfants gratuitement et, d'autre part, d'allouer 300 francs à chaque salle d'asile (garçons et filles) pour l'admission gratuite de 20 enfants de moins de 6 ans. Ces mesures sont acceptées et portent leurs fruits : la proportion des admis gratuits dans les écoles de Gentilly, au moins

¹⁷ Délibération du CM de Gentilly de mai 1847 reprenant le recensement de 1846, AD du Val-de-Marne, microfilm 1 Mi 1154.

¹⁸ Etats de situation trimestriels des écoles de Gentilly, Archives de la Seine, carton D2T1 115.

¹⁹ Etats mensuels M. Sergent, AC de Gentilly, 266 DF ; AD Val-de-Marne, dépôt de Gentilly, 1R3 (les Frères).

²⁰ Etats de situation trimestriels, Gentilly, Archives de la Seine, carton D2T1 115.

²¹ Etats mensuels, AC de Gentilly, 266 DF ; rôle trimestriel de la rétribution scolaire due pour le 1^{er} trimestre 1860 par les parents des élèves présentes à l'école primaire communale dirigée par Mme Deleporte, et Ecole du Kremlin, élèves gratuites, Mme Delaporte, s.d. (estimé 1860), AD du Val-de-Marne, dépôt de Gentilly, 1R3.

²² Délibération du CM de Gentilly n°94, 2 juillet 1858, AD du Val-de-Marne, microfilm 1 Mi 1155.

²³ Délibérations du CM de Gentilly, n°111, 28 sept. 1858 ; n°114, 12 nov. 1858 ; n°120, 1859, AD du Val-de-Marne, 1 Mi 1155.

²⁴ Voir le carton 266 DF, rétribution scolaire 1848-1874, aux AC de Gentilly.

²⁵ Enquête sur les écoles primaires réalisée fin 1833, op. cit., copie microfilmée aux AD du Val-de-Marne, 1 Mi 1109.

²⁶ Lettre des instituteurs de Gentilly au maire de la commune, 9 février 1851, AC de Gentilly, 266 DF.

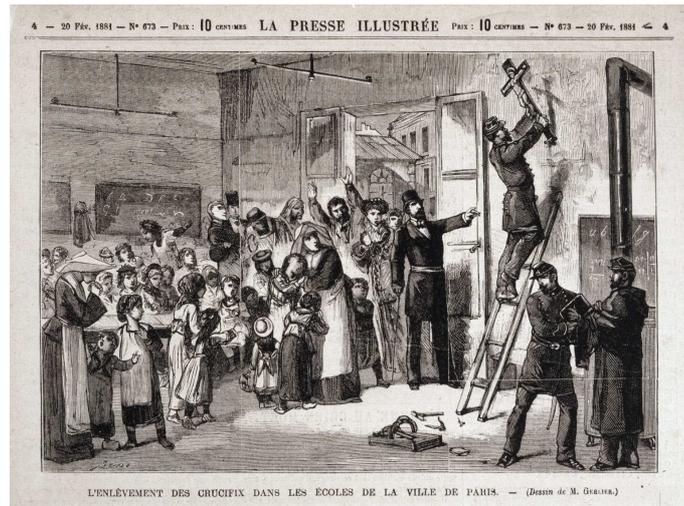
au village, augmente fortement au début des années 1850 ; elle varie entre 64% et 70% pour les garçons et lorsque les Frères reprennent la direction de l'école en 1856, tous les enfants sont indiqués comme gratuits. Chez les filles, le pourcentage passe de 69% en mai 1853 à 55,1% en juillet 1858 et remonte à 63,4% en janvier 1861, après l'extension parisienne.²⁷ En 1852, les taux de rétribution scolaire sont révisés sans excès : les élèves, garçons et filles, payent désormais 2,5 francs par mois quel que soit leur niveau et leur âge. Ce principe d'égalité est rappelé en 1857 par le sous-préfet.

Dans les années 1860, les écoles primaires de Gentilly et du Kremlin toujours plus d'admis gratuits. La proportion d'élèves gratuites sur l'ensemble des filles accueillies (entre 68 et 82) varie de 60,5% à 70,3%.²⁸ Pour les garçons, l'école des Frères accueille en 1867 134 enfants gratuits et entre 18 et 20 enfants payant la rétribution scolaire, soit entre 87 et 88 % d'admis gratuits.²⁹ L'augmentation du nombre d'admis gratuits dans les années 1860 est allée de pair avec une procédure de sélection mieux rôdée et plus stricte. Les motifs d'admission sont systématiquement précisés ; une phrase inscrite sur la

liste des admises gratuites à l'école de Mme Lucas en 1865 résume les critères généralement retenus : « Les parents des élèves comprises dans l'état ci-contre sont tous ouvriers, carriers, corroyeurs, blanchisseurs, chargés de famille n'ayant pas moins de 3 enfants sans autre ressource que le salaire de leurs journées et ne payant ni ne pouvant payer aucune contribution. Ils sont tous sinon indigents au moins dans une situation nécessitante et demeurent tous à Gentilly. »³⁰

Instituteurs et institutrices en action

Dans cette école du XIXe siècle, comment travaillent les instituteurs et les institutrices ? Leur mission est avant tout de dispenser les bases de l'instruction, de former de bons et honnêtes citoyens puis, avec l'ouverture des écoles de filles, de bonnes épouses et mères de famille. Aux fondamentaux – lire, écrire et compter – s'ajoutent



L'enlèvement des crucifix dans les écoles de la Ville de Paris, 1881. Musée National de l'éducation. Num. inventaire : 1979.34109

des matières communes aux deux sexes (dessin, chant, morale, histoire et géographie de la France, etc.) ou spécifiques à l'un ou l'autre sexe : travaux d'aiguille, cours d'hygiène et d'économie domestique pour les filles, exercices militaires et gymnastique pour les garçons qui pourront aussi participer au bataillon scolaire. Au gré des régimes politiques, les composantes idéologiques des cours de morale, d'histoire et de géographie évoluent. L'instituteur devient le relais d'un régime et se fait alors formateur politique et moral. L'exemple de l'Alsace-Lorraine perdue en 1871 et de l'esprit revancharde inculqué à l'école est célèbre. Au long du siècle, la bataille entre partisans de la laïcité ou de l'enseignement confessionnel, largement incarnée sous la Troisième République par l'opposition des figures de l'instituteur laïc et du curé trouve dans la formation des jeunes un enjeu capital et dans l'école un terrain crucial où se déployer.

Du point de vue des méthodes, le XIXe siècle est un moment d'expérimentation qui voit notamment s'opposer les partisans de la méthode mutuelle (les élèves les plus avancés relaient le maître et enseignent aux plus jeunes) et de la méthode universelle. Les écarts sont souvent sévèrement punis (martinet, châtiments corporels) mais d'autres punitions moins violentes restent dans les mémoires, parmi lesquelles le célèbre « bonnet d'âne ». Les



Le Pain sec, vers 1830. Musée National de l'Education, réf. 1979.2549

²⁷ Etats mensuels de l'école de filles de Mlle Brivault (mai 1853, oct. 1857 et juil. 1858) et de Mme Veuve Lestang (janv. 1861),
²⁸ La liste des enfants à admettre gratuitement pour 1860 est dressée à 5 reprises ; les rôles de rétribution sont disponibles pour les 4 trimestres de 1860. AD du Val-de-Marne, dépôt de Gentilly, 1R3.

²⁹ Listes des enfants à admettre gratuitement à l'École primaire communale dirigée par M. Dupré (Frère Afran ou Arfan) en 1866 et 1867 ; rôles trimestriels de la rétribution scolaire due par les parents ou tuteurs des élèves présents pendant le 2^{ème} (et le 3^{ème}) trimestre 1867 à l'école primaire communale dirigée par M. Girard (Frère Abibion), 5 juillet 1867 (et 14 octobre 1867 pour le 3^{ème} trimestre), AC de Gentilly, 266 DF ; délibération du CM de Gentilly, nov. 1866, AC Gentilly, 266 DF.

³⁰ Liste des enfants admis gratuitement pendant l'année 1865 à l'école primaire communale dirigée par Mme Lucas, approuvée par le conseil municipal à 50 inscriptions le 14 nov. 1864 et arrêtée par le Préfet le 16 mars 1865, AC Gentilly, 266 DF.



Médaille de Certificat d'Études de la ville de Gentilly. Elève Emmanuel Bosi. 1893. Musée National de l'Éducation.

comportements vertueux sont quant à eux favorisés par un système de bons points et les meilleurs élèves sont récompensés au cours de cérémonies de remise des prix officielles où on offre couronnes de lauriers, livres et médailles comme celle que reçut à Gentilly Emmanuel Bosi en 1893 (voir ci-après). A Gentilly, les listes des primés dans les années 1850 offrent toujours les mêmes noms ! Pendant les pauses, les enfants, comme aujourd'hui, retrouvent le plaisir du jeu : avec peu (noyaux, jeux de mains) ou lorsqu'ils le peuvent avec des jeux ou des jouets (poupées, cerceaux, jeux de l'oie, etc.)

En ce qui concerne les qualifications, aucun diplôme n'est nécessaire pour enseigner au début du XIXe siècle. En France, la classe est souvent faite par le curé, souvent plus instruit. A partir de 1816, sont mis en place le brevet de capacité et des écoles normales pour former les maîtres. La première école normale d'institutrices est ouverte à Paris en 1838. Aux termes de la loi Guizot, les candidats au poste d'instituteur doivent avoir plus dix-huit ans, posséder un brevet de capacité et présenter un certificat de moralité. Après avis du comité local de surveillance, le conseil municipal présente les candidats au comité supérieur d'arrondissement qui les nomme et reçoit leur serment. La loi Falloux limite les possibilités de choix des candidats. Le conseil municipal nomme les maîtres mais doit les choisir sur une liste dressée par le conseil académique du département ou, pour les membres d'associations religieuses, sur présentation par les supérieurs.

La rémunération des instituteurs comprend le salaire fixe, la rétribution scolaire, des primes et des avantages en nature. La loi Guizot fixait le traitement fixe à 200 francs. Si la situation est inégalitaire, au profit des enseignants du centre, les salaires sont vite harmonisés (1834). Après plusieurs augmentations, ils sont portés à Gentilly, en 1852, à 1200 francs pour les instituteurs et 800 francs pour les institutrices. Des primes avantagent les instituteurs les plus anciens et les plus fidèles : Mlle Brivault, au centre, et M. Houssard, resté plus de seize ans au service de la commune à la Glacière et la Maison Blanche. A la fin des années 1850, le Frère dirigeant l'école du village est nettement privilégié, avec un traitement fixe d'un tiers supérieur à celui

des autres instituteurs communaux.

Enfin, pour les instituteurs, toutes les écoles ne se valent pas, à en croire le très fort turn-over du personnel dans les hameaux. Alors que trois instituteurs se succèdent à Gentilly centre entre 1832 et 1858, on en compte sept à la Maison Blanche et six à la Glacière. A deux reprises, des instituteurs de la Glacière demandent à passer à la Maison Blanche et obtiennent satisfaction. Cependant, les motifs de départ ne relèvent pas toujours du désir impérieux de quitter ces écoles défavorisées. Quant aux institutrices, elles sont dans l'ensemble plus « stables ». Au village, Mlle Brivault exerce de 1830 à fin 1860. Au fil des années, elle a dû s'adjoindre une première assistante puis une seconde en 1855.³¹ Malade, elle est remplacée en novembre 1860 par Mme Veuve Lestand. En octobre 1861, Mme Veuve Lucas reprend la direction de l'école jusqu'au 1867 au moins.³² A la Maison Blanche, Mlle Jacquemot dirige l'école de filles depuis 1823 jusqu'en 1846 au moins, tandis que l'école de la Glacière est dirigée par Mme Veuve de Blanque. Mme Delaporte (Delporte), institutrice libre au Kremlin depuis 1840 régulièrement instituée en 1858, enseigne encore en 1861.

Conclusion

Du projet révolutionnaire à l'école de la Troisième République en passant par la Monarchie de Juillet et l'Empire, l'école apparaît avant tout comme un élément clé de la réalisation de projets politiques et de la formation de citoyens instruits, certes, mais formés – ou conformés – aux valeurs de la société et du pouvoir en place. Si l'école gratuite, publique et laïque telle qu'elle se met en place à la fin du XIXe siècle joue un rôle social et culturel fondamental, il ne faut pas oublier cet aspect politique, moral et

³¹ Lettre de Mlle Brivault au Maire, 1^{er} mai 1855, AD du Val-de-Marne, dépôt de Gentilly, Ecoles, 1R3.

³² Registre matricule de toutes les filles reçues à l'école depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre, école primaire publique dirigée par Mme Ve Lucas, AC de Gentilly, 266DF, rétribution scolaire 1848-1874.

Virginie Capizzi, doctorante en histoire contemporaine à l'EHESS - conférence organisée pour la SHG - jeudi 8 avril 2010
Tous droits de reproduction, de diffusion et de publication à des fins commerciales ou non réservés par l'auteur et la SHG. Toute citation courte doit être placée entre guillemets et accompagnée de la mention de la source et du nom de l'auteur.

idéologique fort (où le sexisme a aussi sa part) qui est au cœur des projets scolaires, y compris du projet républicain, non plus qu'il ne faut oublier les apports des régimes antérieurs à la Troisième République.

Gentilly a suivi le cours de ces évolutions à la mesure de ses moyens et en faisant des choix. Les écoles du centre restent privilégiées avant comme après l'extension parisienne – et à plus forte raison après la création du Kremlin en 1896. Malgré une politique d'admission gratuite assez ouverte qui a sans aucun doute contribué à faciliter la scolarisation des indigents, l'école est largement restée un miroir des inégalités socio-économiques de la commune.